



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 3 mai 2018 à 18h00
A Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion – à Méry

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	Pouvoir de Renaud BERETTI
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANÇOIS	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Denise de MARCH
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise DE MARCH

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	Entrelacs
Jean-François BRAISSAND	Entrelacs
Danièle BEAUX-SPEYSER	Drumettaz-Clarafond
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Olivier VERDENAL	Directeur Financier
Françoise GRAVIER	Responsable Pilotage de la performance
Christophe LUPO	Responsable service Patrimoine et Travaux
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 avril 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 70 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 10 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (23 présents et 28 votants).



DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2018
Exécutoire le : 15 MAI 2018
Affichée le : 15 MAI 2018
Visée le : 15 MAI 2018

MARCHES PUBLICS

Marché n° 2017-39 – Réhabilitation de la déchetterie d'Entrelacs Lot 1 : Terrassement, maçonnerie, VRD - Avenant n°1

Grand Lac, par marché notifié en date du 19 octobre 2017 a confié à l'entreprise LOCATELLI, domiciliée 347 rue de la Jacquère - ZA Plan Cumin - CS 10005 - 73292 LA MOTTE-SERVOLEX, pour un montant de 224 692,80 € HT, l'exécution des travaux du lot 1 : terrassement, maçonnerie et VRD pour la réhabilitation de la déchetterie d'Entrelacs.

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires lors de la construction des ouvrages et notamment :

- La purge de matériaux impropres pour la réalisation des fondations de chaussées plus importante que prévu au marché initial,
- L'ajout de grilles Eau pluviale supplémentaires,
- L'ajout d'un regard de visite supplémentaire sous l'escalier permettant un visu entre le réseau de haut de quai et celui de bas de quai,
- La fourniture et pose de fourreaux TPC supplémentaires (raccordement portail électrifié non prévu initialement, raccordement à la logette EDF en tant que nouveau branchement non prévu initialement),
- La création d'une rampe d'accès au poste de refoulement revêtu en enrobé pour faciliter l'exploitation de ce poste,

De plus, des délais supplémentaires dans la durée globale du chantier ont été nécessaires suite à la prise en compte des journées d'intempéries (au nombre de 13) et aussi aux difficultés liées au travail à forte profondeur et à la nature des terrains lors du remblaiement (purge importante des matériaux).

La plus-value globale s'élève à 23 609,84 €HT.

La nouvelle économie du marché est reprise dans le tableau suivant :

Désignation	€ HT	TVA 20%	€ TTC
Marché initial	224 692,80 €	44 938,56 €	269 631,36 €
Avenant n°1	23 609,84 €	4 721,97 €	28 331,81 €
Nouveau montant du marché	248 302,64 €	49 660,53 €	297 963,17 €

Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à 248 302,64 €HT soit 297 963,17 €TTC, soit une augmentation de 11% du montant initial du marché.

S'agissant de la prolongation de délais :

Une prolongation de délai de 5 jours ouvrés à compter de la notification du présent avenant est accordée.

La CAO du 03/04/2018 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant, conforme à l'AP/CP.

Les crédits sont régulièrement inscrits au budget, programme 137.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 1 au marché 2017-39 et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 3 mai 2018

Le Président,
Dominique DORD



- | |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 32 |
| - Présents : 23 |
| - Votants : 28 |
| - Pour : 28 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Département de SAVOIE



**GRAND LAC - COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU LAC
DU BOURGET**

**REHABILITATION DE LA DECHETTERIE D'ENTRELACS
LOT 1 – TERRASSEMENT, MACONNERIE ET VRD**

MARCHE N°17/39

AVENANT N°1

ACTE D'ENGAGEMENT

AVENANT N° 1

**MARCHE DU 12 OCTOBRE 2017
NOTIFIE LE 19 OCTOBRE 2017**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Exposé

Grand Lac, par marché du **12 octobre 2017**, a confié à l'entreprise LOCATELLI l'exécution des travaux du lot 1 de terrassement, maçonnerie et VRD pour la réhabilitation de la déchetterie d'Entrelacs,

ARTICLE 1 : RAPPEL DU MARCHÉ INITIAL

Par notification en date du 19 octobre 2017, Grand lac a confié à l'entreprise LOCATELLI, le marché de travaux du lot 1 pour un montant de 224 692,80 € HT.

ARTICLE 2 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant est motivé par la prise en compte de **travaux supplémentaires** lors de la construction des ouvrages et concernent notamment :

- La purge de matériaux impropres pour la réalisation des fondations de chaussées plus importante que prévu au marché initial,
- L'ajout de grilles Eau pluviale supplémentaires,
- L'ajout d'un regard de visite supplémentaire sous l'escalier permettant un visuel entre le réseau de haut de quai et celui de bas de quai,
- La fourniture et pose de fourreaux TPC supplémentaires (raccordement portail électrifié non prévu initialement, raccordement à la logette EDF en tant que nouveau branchement non prévu initialement),
- La création d'une rampe d'accès au poste de refoulement revêtu en enrobé pour faciliter l'exploitation du poste de refoulement,

La plus-value globale s'élève à **23 609,84 € HT** et se décompose comme présenté dans le tableau de détail des prestations suivantes.

De plus, des **délais supplémentaires** dans la durée globale du chantier ont été nécessaires suite à la prise en compte des journées d'intempéries (au nombre de 13) et aussi aux difficultés liées au travail à forte profondeur et à la nature des terrains lors du remblaiement (purge importante des matériaux).

ARTICLE 3 : NOUVELLE ECONOMIE DU MARCHÉ

La nouvelle économie du marché est reprise dans le tableau suivant :

Désignation	€HT	TVA 20%	€ TTC
marché initial	224 692,80 €	44 938,56 €	269 631,36 €
avenant n°1	23 609,84 €	4 721,97 €	28 331,81 €
Nouveau montant du marché	248 302,64 €	49 660,53 €	297 963,17 €

Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à 248 302,64 €HT soit 297 963,17 €TTC.
Soit une augmentation de 11% du montant initial du marché.

ARTICLE 4 – PRIX DE REGLEMENT - MONTANT DES TRAVAUX

Les prix des plus-values énoncés dans ce présent avenant sont des prix incluant les incidences sur les études, les plans et toutes les dispositions particulières pour la réalisation de ces prestations complémentaires ou modificatives.

Les prix sont établis en valeur de base marché selon les termes du marché.

ARTICLE 5 – PROLONGATION DE DELAIS

Une prolongation de délai de 5 jours ouvrés à compter de la notification du présent avenant est accordée.

ARTICLE 6 - CONDITIONS DE L'AVENANT

L'Entreprise renonce à toute réclamation ou recours relatifs à l'objet du présent avenant dont le fait générateur serait antérieurs à la date de signature du présent avenant.

ARTICLE 7 - AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à **AIX LES BAINS**, le

Pour la société LOCATELLI,

Pour Grand Lac,
Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2017-39 - Travaux réhabilitation de la déchetterie d'Entrelacs - Lot n.1 : terrassement, maçonnerie, VRD - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 15/05/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 15/05/2018

Numéro de l'acte : d2326 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180503-d2326-DE

Date de décision : 03/05/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires